

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurdimage.fr/aides-financieres-de-rentree-scolaire/>)

L'allocation de rentrée scolaire de la Caf

La Caisse d'allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne délivre une allocation de rentrée scolaire (ARS) aux familles ayant un enfant à charge ou plus, âgé(s) de 6 à 18 ans.

Elle est versée sous conditions de ressources et son montant varie suivant l'âge et le nombre d'enfants.

L'allocation communale de rentrée scolaire

Cette aide, accordée par la Ville, est destinée à l'achat des fournitures scolaires demandées par les enseignants à la rentrée pour l'ensemble de l'année.

Elle concerne les parents dont les revenus relèvent des tranches 1, 2, 3 et 4 du [quotient familial individualisé](#) et qui ont des enfants scolarisés du CP au CM2.

L'allocation se présente sous la forme de bons d'achats de 25 euros (tranche 4) ou 50 euros (tranches 1, 2 ou 3), utilisables auprès de certains commerces (liste fournie avec la remise des bons).

Les bons sont à retirer généralement de la fin août à la mi-septembre auprès du service Relation citoyen.

Une pièce d'identité est demandée :

- lors du retrait des bons d'achat
- lors de leur utilisation

Service Relation citoyen (SRC)

8, rue Camille-Desmoulins, 94230
Cachan

01 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h15 à 12h - 13h30 à 17h15

Jeudi : 13h30 à 19h

Samedi : 8h45 à 12h30

**Caisse d'allocations familiales du
Val-de-Marne**

2, avenue du général de Gaulle, 94000
Créteil

08 10 25 94 10

<https://www.caf.fr>